

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt -quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents (12) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoints, FOUASSIER Solenne (arrivée à 20h30), GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, THERIAU Mickaël, NEEL Romain (arrivé à 20h45), FORET Emmanuel (arrivé à 20h10), HAVARD Jessica

Absents excusés : GRANGER Nicolas (donne pouvoir à LAUNAY Magali)

Secrétaire de séance : HAVARD Jessica

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 25 juin 2021

M. LECOMTE signale une erreur de date au niveau du point 3. Il convient de lire « 31 décembre 2021 » et non « 31 janvier 2021 ». Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

2 – Présentation du rapport assainissement 2020

Madame le Maire présente le résumé du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2020 établi par l'agence technique départementale de l'eau.

- Nombre d'abonnés stable = 110 abonnés
- Augmentation de 4.83 % du nombre de m³ facturés (7190 m³ en 2019, 7537 m³ en 2020)
- Une campagne d'observation d'écoulement d'eau claire en zone agglomérée va être prévue.
- Des mesures sont prévues aux lagunes.
- Des travaux de renouvellement électromécanique (clôture et lame siphonide) non réalisés à ce jour. Une discussion avec la SAUR va être engagée afin que les travaux soient faits car même souci en 2019.

Le rapport n'appelle aucune observation et est approuvé à la majorité des membres présents.

Délibération n°2021-51

Arrivée d'Emmanuel FORET à 20h10

3 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité sur le service eau potable pour 2020.

Madame Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable non collectif pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve le rapport présenté.

Délibération n°2021-52

4 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif pour 2020.

Madame Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve le rapport présenté.

Délibération n°2021-53

5 – Vente désherbeur à brosse

Les établissements LESIEUR nous ont racheté pour 1500 € l'ancien désherbeur à brosse. Celui-ci ayant été acheté en commun avec la commune de Couesmes Vaucé, il convient de prendre une délibération afin de pouvoir leur reverser la moitié de cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, accepte de reverser la moitié du prix du rachat à la commune de Couesmes Vaucé soit 750 €.

Délibération n°2021-54

6 – Achat de vaisselle et mobilier pour la salle des fêtes

La vaisselle étant usagée et les récipients et ustensiles en aluminium interdits, il est proposé d'en racheter. Raphaël LECARPENTIER présente un 1^{er} devis et informe qu'un 2^{ème} va être demandé.

Par ailleurs, il présente un devis concernant l'achat de 40 tables afin de renouveler le stock restant en permanence dans la salle car là aussi les tables actuelles sont très vétustes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (une abstention), décide de procéder à l'achat de nouvelles tables.

Délibération n°2021-55

Arrivée de Solenne FOUASSIER à 20h30

7 – Subvention OGEC – Année scolaire 2021-2022

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide

- De maintenir la participation pour l'année scolaire 2021/2022 à **280 €** par trimestre scolaire par élève présent de la maternelle et du primaire.
- de revoir cette participation le cas échéant en cours d'année scolaire après étude par la commune du budget prévisionnel qui devra être remis par l'OGEC.

Trois versements seront donc effectués au cours de l'année scolaire. Une liste des élèves présents sera fournie par Madame la Directrice de l'Ecole Saint François-Xavier :

- à la rentrée de septembre pour le 1^{er} trimestre,
- au premier janvier pour le second trimestre,

- au premier avril pour le troisième trimestre.

La dépense sera inscrite au B.P. 2022 pour l'année scolaire.

Délibération n°2021-56

Arrivée de Romain NEEL à 20h45

8 – Marché pour le plateau avec STPO

Madame le Maire explique que des réunions ont eu lieu récemment avec STPO et Mayenne Ingénierie. En effet, suite à des contres temps, STPO n'a pas pu intervenir comme prévu en juillet pour la construction du plateau. Après concertation, il a été décidé avec la société que les travaux auraient lieu semaines 43 et 44.

9 – Redevance occupation du domaine routier due par les opérateurs d'ENEDIS.

ENEDIS est tenu de s'acquitter auprès des communes d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité. Le montant de cette redevance est calculé au vu de la population et d'un coefficient fixé par décret.

Le montant pour 2021 est de 215 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à procéder au recouvrement de cette redevance.

Délibération n°2021-57

10 – Travaux à l'ancienne petite poste, 1 rue du Bocage

M. LECARPENTIER présente les différents devis reçus pour l'électricité et la plomberie, des artisans suivants : M. MARCADET, M. POTTIER, M. DOUILLET. Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret pour décider quel artisan sera retenu.

Nombre de votants : 13

MARCADET = 6 voix

POTTIER = 6 voix

DOUILLET = 0 voix

1 bulletin blanc

Il est donc procédé à un second vote

Nombre de votants : 13

MARCADET = 7 voix

POTTIER = 6 voix

DOUILLET = 0 voix

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal décide de retenir M. MARCADET Stanislas pour les travaux de plomberie et d'électricité pour un montant total de 6 845 € HT et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Délibération n°2021-58

11 – Travaux logement 10 rue des Trois Vallées

M. LECARPENTIER présente les différents devis reçus par corps de métier. Il est procédé pour chacun à un vote à main levée.

Carreleur

Nombre de votants = 13

M. HEUVELINE = 0 voix

M. ROUSSEAU = 13 voix

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal décide de retenir M. ROUSSEAU Jean-Jacques pour un montant de 4 722.50 € HT.

Plaquiste

Nombre de votants = 13

M. HEUVELINE = 0 voix

M. ROUSSEAU = 1 voix

M. LETEMPLIER = 12 voix

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal décide de retenir M. LETEMPLIER Francis pour un montant de 5 874.14 € HT.

Peinture

Nombre de votants = 13

M. HUARD = 0 voix

M. ROUSSEAU Maxime = 13 voix

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal décide de retenir M. ROUSSEAU Maxime pour un montant de 2 718.64 € HT.

Menuiserie

Nombre de votants = 13

MPO = 8 voix

CORVEE = 5 voix

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MPO pour un montant de 1 258.78 € HT.

Electricité – Plomberie

Nombre de votants = 13

MARCADET = 13 voix

DOUILLET = 0 voix

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal décide de retenir M. MARCADET Stanislas pour un montant de 11 862.36 € HT.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu un couple de personnes âgées, correspondant aux critères souhaités, ayant de la famille sur la commune, qui serait intéressé par ce logement. Après discussion avec les adjoints, il a été décidé de leur réserver ce logement.

Délibération n°2021-59

12 – Reprise de concessions échues au cimetière

M. LESAVOUREY explique qu'un point a été fait sur les différentes concessions du cimetière. Il apparaît que plusieurs familles ont fait le souhait ces dernières années d'abandonner d'anciennes concessions familiales. Par ailleurs, d'autres concessions, très anciennes et échues, sont en mauvais état et peuvent représenter un danger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder, sur plusieurs années, à la reprise des concessions échues situées en terrain commun ou abandonnées par les familles et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires.

Par ailleurs, l'accès par le portail donnant sur le plan d'eau va être revu afin de préserver la tranquillité du cimetière. M. NEEL informe également que des remarques ont été faites sur l'état du cimetière, principalement sur le désherbage. Madame le Maire indique que le nécessaire va être fait.

Délibération n°2021-60

13 – Association de Gym de St Mars

L'association de gym de St Mars va se domicilier sur notre commune à compter du 1^{er} octobre prochain. Elle souhaite utiliser la salle 1h le mardi soir pour leur activité. La présidente s'engage à effectuer la désinfection nécessaire et le rangement du matériel.

S'agissant d'une association communale, il est proposé de leur prêter gratuitement la salle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prêter gratuitement la salle des fêtes à l'association de gym pour ses séances hebdomadaires.

Délibération n°2021-61

14 – Loyer du logement situé 8 rue des Trois Vallées

Ce logement était auparavant loué pour un loyer mensuel de 260 €. Quelques travaux de rénovation ont été effectués, principalement la salle de bains complète et le sol de la chambre. Il est donc proposé de louer ce logement à compter du 15 octobre 2021 au prix de 300 € mensuel.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre), décide que le montant du loyer pour le logement situé 8 rue des Trois Vallées sera de 300 € mensuel.

Délibération n°2021- 62

15 – Questions diverses

- Travaux de voirie 2022-2023. La CCBM nous demande de lister nos propositions de travaux de voirie pour le rechargement, enduits, curage et arasements en mentionnant les priorités afin d'établir un programme sur 2 ans. Il est donc nécessaire de procéder à un repérage sur place. Nos propositions seront ensuite étudiées sur place avec le technicien de la CCBM. La commune a été divisé en 4 pour plus de facilités et 4 groupes ont donc été formés :

- 1) Jacky, Emmanuel, Solenne
- 2) Cyril, Mickaël, Anita
- 3) Gaëtan, Romain, Jessica
- 4) Julien, Raphaël, Nicolas

Les tableaux d'observation devront être ramenés en mairie pour le 15 octobre.

- Départ de M. GUERRIER et Mme ARCANGER au 01/10/2021 (logements rue du Lavoir)
- Décisions du Maire :
 - Décision n°6 = Remboursement de la caution à M. BLANCHARD
 - Décision n°7, 9 et 11 = remboursement des arrhes versées pour les locations de salle annulées en raison du COVID
 - Décision n°8 = avenant au bail de M. LESAGE suite à la vente de terrains à l'Aunay
 - Décision n°10 = autorisation du rachat du désherbeur à brosse par les Etablissements LESIEUR
 - Décision n°12 : reversement de la caution à M. Mme GRANGER
- Lecture du courrier de remerciements de Mme MORIN
- Convention avec l'école, l'OGEC, l'APEL pour le jeu extérieur et la garderie
- Compte rendu commission jeunesse du 31 août et de commission solidarité du 10 septembre
- Dossier locataire 13 rue du bocage. Une procédure a été engagée en 2021 pour problème de trésorerie. Le tribunal a ordonné pour octobre 2021 la restitution du logement.
- Location d'un défibrillateur qui sera installé au niveau de la salle des fêtes
- Proposition d'achat d'un véhicule communal : accord du conseil
- Madame le Maire explique qu'il va y avoir un besoin humain sur la commune, pour aider à remettre en état 4 logements communaux. La possibilité d'employer notre agent technique à 35h (au lieu de 27h actuellement) est fortement envisagée. Par ailleurs, les besoins de la commune de Couesmes Vaucé évoluent aussi pour une amplitude horaire plus importante. Nous sommes donc en discussion pour acter cette possibilité.
- Mme GUYARD signale qu'il y a toujours des problèmes d'éclairage rue de Normandie. Madame le Maire indique que Territoire Energie va être informé de nouveau.
- Repas des plus de 65 ans : dimanche 24 octobre – 12h
- Prochaines réunions de conseil :
 - 22 octobre 2021 à 20h
 - 26 novembre à 20h
- Dates des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le secrétaire

Le Maire

